

Femmes d'Église

I- Femmes d'aristocratie au Haut-Moyen-Âge

A- L'exemple de sainte Geneviève (421-502)

Pour approfondir :

- Yvon Aybram, *Sainte Geneviève* (Paris 2017)
- *Vie de sainte Geneviève* (Sources chrétiennes 610) (Paris 2020)

Plan :

- Une femme de l'aristocratie franco-gallo-romaine
 - o Contexte politico-religieux
 - o Le milieu social de Geneviève
- Une vierge consacrée, femme de prière, femme d'action
 - o Ce qu'est une vierge consacrée
 - o L'organisation de la défense militaire de Paris (451)
 - o La construction de la basilique en l'honneur de saint Denis (475)
 - o Une femme au service de la cité : le blocus de Paris (476-486)

Extraits de la Vie de Sainte Geneviève :

Geneviève, vierge consacrée

5. « Geneviève, ma fille ! » dit peu après [l'évêque Germain d'Auxerre] à Geneviève. « Saint père, ta servante écoute, répondit-elle. Fais connaître ta volonté. » Saint Germain lui dit : « Déclare-moi sans crainte, je t'en prie, si tu veux, consacrée dans la chasteté, garder pour le Christ ton corps sans tache et vierge en tant que son épouse. » « Tu es béni, mon père, lui répondit Geneviève, car tu cherches à savoir si je souhaite ardemment obtenir cela même que je désire. Telle est bien ma volonté, saint père : et prie que le Seigneur juge bon de réaliser notre vœu. » « Confiance, petite, lui dit saint Germain, prends courage et ce que tu crois dans ton cœur et affirmes de ta bouche, prouve-le par des actes. Le Seigneur en effet donnera puissance et force à ton éclat. » Ils arrivent donc à l'église, célèbrent l'office de la neuvième et de la douzième heure : toujours saint Germain maintint sa main sur la tête de Geneviève.

8. Le moment vint de confier Geneviève au saint évêque Vilicus en même temps que deux jeunes filles beaucoup plus vieilles qu'elle, pour qu'il les consacre. Comme on les présentait à la consécration par ordre d'âge, cet évêque comprit sous l'inspiration divine combien Geneviève surpassait de beaucoup les vierges qu'on lui amenait avant elle et il dit : « Que s'avance la première celle qui vient la dernière, puisque le Ciel l'a déjà sanctifiée. » Elles reçurent donc la bénédiction dans cet ordre, avant de soustraire à la vue de l'évêque.

Geneviève et la menace des Huns

12. Comme la nouvelle se répandait qu'Attila, roi des Huns, emporté par la furie, avait commencé à ravager la province gauloise, les citoyens de Paris furent frappés de terreur : ils s'affairaient pour transporter leurs biens et les revenus de leurs richesses dans d'autres cités plus sûres. Geneviève fit venir leurs épouses : elle leur conseillait de persévérer dans le jeûne, la prière et les veilles afin de pouvoir, comme Judith et Esther, échapper à la catastrophe annoncée. Ralliées à l'idée de Geneviève, elles pratiquèrent donc quelques jours les veilles au baptistère et se livrèrent entièrement à Dieu par le jeûne et la prière, comme Geneviève l'avait conseillé. Cette dernière conseillait aussi à leurs maris de ne pas emporter leurs biens hors de Paris : car le peuple en colère ravagerait ces autres cités qu'ils croyaient plus sûres, alors que Paris serait sauvée, assurait-elle, sans que les ennemis ne portent la main sur elle, grâce à la protection du Christ – c'est bien ce qui arriva. Les citoyens de Paris s'insurgèrent contre elle : elle était manifestement un faux prophète donné à leur temps, disaient-ils, puisqu'elle leur interdisait de déplacer leurs biens d'une cité pour ainsi dire perdue vers d'autres villes plus sûres.

Geneviève et le culte de saint Denis

17. Il m'est absolument impossible de donner un aperçu complet de la profonde vénération et de l'amour qu'elle porta au village de Catulacum, où saint Denis mourut et fut enterré. [...]

18. Le vœu de Geneviève était qu'on bâtît une basilique en l'honneur de saint Denis évêque et martyr, mais elle n'en avait pas les moyens. Un jour que des prêtres avaient comme d'habitude afflué auprès d'elle, elle leur dit : « Pères saints, vénérables dans le Christ et mes seigneurs, contribuez chacun, je vous en prie, à la construction d'une basilique en l'honneur de saint Denis, car on sait bien qu'il est terrible, ce lieu, et redoutable. » « Pauvres de nous, si seulement nous avions les moyens de cette construction ! lui répondirent-ils. Nous manquons de chaux vive en quantité. » [...]

20. Aux premières lueurs, exténuée d'avoir veillé, elle se rendit en toute hâte chez le prêtre Genès et l'engagea à faire bâtir une basilique en l'honneur dudit martyr : elle l'informa aussi au sujet de la chaux à laquelle Dieu avait pourvu. Le fait est que la crainte s'empara du prêtre Genès quand il entendit parler de la chaux : face contre terre, il se prosterna devant Geneviève et lui promit qu'il n'aurait de cesse, jour et nuit, d'accomplir ce qu'elle avait ordonné. En réponse à la supplication de Geneviève, tous les citoyens finirent par prêter leur concours, et la basilique en l'honneur du martyr souvent nommé fut édifiée de fond en comble.

Geneviève et la cité

26. Je ne saurais dire avec quelle vénération la chérissait le roi des Francs Childéric, bien que païen : c'en était au point qu'une fois qu'il quittait la ville de Paris, il prescrivit qu'on fermât la porte pour éviter que Geneviève ne ravît des prisonniers qu'il méditait d'exécuter. Dès que des messagers de confiance eurent informé Geneviève de la décision du roi, elle se précipita immédiatement pour libérer ces personnes. Les gens assistèrent à un spectacle bien étonnant quand la porte de la cité s'ouvrit sous ses mains, sans clef. Et c'est ainsi qu'ayant rejoint le roi, Geneviève obtint qu'on ne décapitât pas les prisonniers.

35. À l'époque où Paris endura le blocus des Francs « deux fois cinq » ans, selon l'expression consacrée, un tel dénuement frappa le territoire de cette ville qu'il y eut, le fait est connu, des hommes pour mourir de faim. Geneviève se trouva donc rejoindre le bourg d'Arcis-sur-Aube par convoi fluvial pour pourvoir au ravitaillement. [...]

40. Aussi de retour à Paris, elle distribua à chacun de grain selon ses besoins ; mais aux quelques personnes que le dénuement avait privées de toute force, elle donna des pains entièrement prêts, au point que, quand les filles qui la servaient allaient chercher dans le four une partie des pains qu'elles y avaient posés, elles s'apercevaient souvent qu'elle en avait donné en cachette la plus grande partie aux pauvres. Elles finissaient par comprendre qui avait pris le pain dans le four quand elles voyaient peu après, à travers la cité, des pauvres portant des pains chauds et quand elles les entendaient bénir et exalter le nom de Geneviève. [...]

Geneviève et l'onction des malades

52. Elle ne cessait de rendre des malades à la santé par des onctions d'huile bénie. Un jour qu'elle voulait frictionner un possédé avec de l'huile, le flacon qu'on lui apporta à sa demande – flacon qui avait contenu l'huile bénie – se trouva vide : la sainte servante de Dieu Geneviève en fut vivement bouleversée, elle ne savait que faire, car l'évêque capable de bénir l'huile n'était pas là. Sur ce, étendue au sol, elle pria que du Ciel lui vienne de quoi secourir l'infirme et le délivrer. Dès qu'elle fut relevée de sa prière, le flacon se trouva rempli d'huile dans ses mains.

B- L'exemple de sainte Radegonde (520-587)

Pour approfondir : Robert Favreau (dir.), *La vie de sainte Radegonde par Fortunat* (Paris 1995).

Extraits de la Vie de sainte Radegonde par Fortunat

1. De notre Rédempteur si riche est la largesse que, par le sexe féminin, il manifeste de fortes victoires, et les femmes au corps plus fragile il les rend glorieuses par la vertu d'un esprit remarquable. Elles qui ont reçu en naissant la faiblesse, le Christ les fait robustes par la foi, de sorte que, lorsqu'elles sont couronnées pour leurs mérites par Celui qui les a rendues fortes, elles accroissent d'autant la louange de leur Créateur qu'en apparence elles manquent de force : elles ont dans des vases d'argile gardés cachés les trésors du Ciel, et c'est dans leurs entrailles qu'avec ses richesses le Christ, le roi même, habite. [...]

2. La bienheureuse Radegonde était de nation barbare, du pays de Thuringe, elle avait comme grand-père le roi Basin, comme oncle Hermenefrid, comme père le roi Berthaire : pour tout ce qui touche la grandeur du siècle, elle était certes de race royale, mais, bien que de naissance élevée, elle s'élève bien plus par ses actions. [...] Donnée en partage au très haut roi Clotaire, elle fut conduite en Vermandois, dans la villa royale d'Athies, et confiée à des gardiens chargés de l'élever. Entre autres travaux qui convenaient à son sexe, la jeune fille fut formée aux lettres. [...]

Et quand le roi Clotaire, avec des apprêts onéreux, voulut la recevoir à Vitry, elle s'enfuit d'Athies de nuit par Beralcha avec quelques personnes. De là, comme il l'avait fait conduire à Soissons pour l'élever à la dignité de reine, elle évita la pompe royale afin de croître, non pour le siècle, mais pour Dieu au service duquel elle se trouvait, de sorte qu'elle fut enrichie malgré elle de la gloire humaine sans cependant s'éloigner de la grâce.

4. L'esprit toujours tendu vers l'œuvre de miséricorde, elle bâtit une maison à Athies. Après avoir dressé des lits avec soin et rassemblé des femmes indigentes, elle les lave elle-même dans des bains d'eau chaude, soignant les gangrènes de leurs maladies. Versant aussi de l'eau sur la tête des hommes, elle les lavait elle-même, faisant le service et, pour ceux qu'elle avait d'abord lavés, elle préparait de sa main le breuvage, afin que la boisson qu'ils prenaient soulageât ceux qui étaient épuisés de sueurs. Ainsi, cette pieuse femme, reine par la naissance et le mariage, maîtresse du palais, pour les pauvres se faisait servante. [...]

12. Et puisqu'il arrive en quelque occasion, avec l'aide de Dieu, qu'un malheur conduise au salut, afin que Radegonde pût mener une vie plus religieuse, voici que son frère est massacré bien qu'innocent. Envoyée par le roi, s'en venant auprès de saint Médard à Noyon, elle le supplie instamment de la consacrer à Dieu, après qu'elle a changé de vêtement. Mais saint Médard, se souvenant de la parole de l'Apôtre : *Si une femme est liée à un époux, qu'elle ne cherche pas à s'en détacher*, atermoyait pour ne pas donner à la reine l'habit monastique. En outre, les grands troublaient le saint homme et l'arrachaient violemment de l'autel pour l'entraîner dans la basilique afin qu'il ne donnât pas le voile à l'épouse du roi et qu'en vérité un évêque ne se montrât pas coupable d'avoir l'audace de soustraire au prince une reine non illégitime mais légitime. Ce que voyant, la très sainte entre dans la sacristie, est revêtue du vêtement de moniale, puis, s'avançant vers l'autel, elle s'adresse en ces termes au très bienheureux Médard et lui dit : « Si tu devais remettre à plus tard ma consécration et craindre davantage un homme que Dieu, de ta main, le pasteur pourrait demander compte pour l'âme de la brebis. » Et l'évêque, ébranlé par le tonnerre de cette adjuration, la consacra diaconesse par l'imposition des mains.

13. Aussitôt, se dépouillant du noble vêtement sous lequel, aux jours de grandes fêtes, au milieu de la pompe qui lui faisait cortège, la reine avait coutume de s'avancer, elle le dépose sur l'autel, ainsi que la pourpre et les ornements couverts de pierreries. Elle charge de tant de dons la table de la divine gloire pour l'honorer. Sa pesante ceinture d'or, elle la brise et la donne à l'œuvre des pauvres. [...]

15. En effet, depuis le temps où, consacrée par saint Médard, elle reçut le voile, jusqu'aux temps de la maladie, elle ne se nourrit que de légumes et d'herbes potagères, jamais de fruits ni de poisson, ni d'œufs, ni rien d'autre qui soit délectable. Pour boisson, elle ne boit rien que de l'eau miellée et du poiré. Jamais elle ne touche le vin clair, la décoction d'hydromel ni la cervoise trouble. [...]

II- Femmes dans la société et dans l'Église aux XIIe-XIIIe siècles

Bibliographie :

- Régine Pernoud, *La femme au temps des cathédrales* (Paris 1980)
- Jean-Marie Mayeur *et al.* (dir.), *Histoire du christianisme* t. V (Paris 1993)

A- Le cas exemplaire de Fontevraud

- 1- La fondation de l'ordre de Fontevraud par Robert d'Arbrissel
- 2- Femmes libres et quête de vocation :
 - a. Bertrade de Montfort
 - b. Ermengarde
- 3- Une abbaye royale
 - a. Mathilde d'Anjou
 - b. Aliénor d'Aquitaine

Texte 1 : Lettre de Marbode, évêque de Rennes, à Robert d'Arbrissel (extraits)

On dit que tu préfères la cohabitation des femmes, genre de péché dans lequel tu es autrefois tombé, comme si tu t'appliquais à expier la souillure d'une faute ancienne par un exemple de vie religieuse nouvelle portant sur la même matière. Tu les juges donc dignes, à ce qu'on rapporte, non seulement de partager ta table dans la journée, mais aussi le lieu de couchage pendant la nuit, avec également le troupeau des disciples qui couche ensemble, de sorte qu'étendu au milieu des uns et des autres, tu prescris à chaque sexe les lois des veilles et du sommeil. On dit que ces femmes suivent les pas de ta pérégrination et siègent sans cesse auprès de toi quand tu discours. Mais on affirme aussi qu'en divers lieux et diverses régions tu as réparti dans des hospices et des hôtelleries un nombre non négligeable de femmes que tu as pour ainsi dire affectées, en les mêlant non sans dommage à des hommes, à offrir leurs services aux pauvres et aux pèlerins. Et combien cette action a été dangereuse, pour parler bref, les vagissements des bébés l'ont révélé. Sur ce chapitre donc, la plupart des gens critiquent ton genre de vie, et non seulement des hommes d'Église, mais aussi des laïcs, à juste titre puisque les lois divines et humaines protestent d'évidence contre cette compagnie. [...]

Je me tais sur les jeunes filles qui, je l'ai dit, ont fait leur profession religieuse sans examen et que, sitôt leur vêtement changé, tu as enfermées dans des cellules distinctes : même si la garde de la règle les encadrait, il ne fallait pas peu craindre pour leurs commencements. Aussi le résultat lamentable de cette action en montre-t-il la témérité : les unes, en effet, leur accouchement imminent, se sont échappées après avoir brisé leurs prisons ; d'autres ont accouché dans leurs cellules mêmes. Ce qui bien sûr ne serait pas arrivé si ta prudence mesurait le résultat de ces actes, ou mieux, si tu faisais soigneusement attention aux paroles du Seigneur par lesquelles il enseigne à mesurer les forces des porteurs pour installer les charges, montrant par une comparaison adaptée que de trop grands préceptes ne conviennent pas aux trop petits.

Texte 2 : Statuts de Fontevraud (extraits) :

44- Que Pétronille, élue par maître Robert et constituée abbesse par la commune volonté et la pieuse requête tant des moniales que des frères religieux, détienne et conserve pleine puissance de diriger l'Église de Fontevraud et tous les lieux dépendant de cette même Église ; et qu'ils lui obéissent, la vénèrent comme leur mère spirituelle et que toutes les affaires de l'Église, tant spirituelles que séculières, restent sous son contrôle ou reviennent à qui que ce soit à qui elle les aura attribuées et selon ce qu'elle aura établi.

45- Cette même abbesse, prévoyant l'avenir, ordonna de la manière suivante : que la grande prieure soit reçue partout, dans l'Église de Fontevraud comme dans les autres maisons de cette même Église, et qu'elles lui obéissent et qu'elle ait, après l'abbesse, le pouvoir de gérer les affaires de l'Église

46- qu'à la mort de l'abbesse, elle conserve la dignité de son statut et ait pleine puissance de diriger l'Église jusqu'à ce qu'une autre abbesse prenne la succession, choisie parmi les sœurs converses comme notre maître Robert l'a établi. [...]

Ces préceptes pour mener une vie droite, pour obéir au Seigneur et à la bienheureuse Marie et pour servir les moniales de Fontevraud, maître Robert les donna aux prêtres, aux clercs, aux laïcs qui, par son enseignement, auront pris l'habit de sainte vie, qui, de leur propre volonté et par pure inclination, auront promis de servir les moniales sous le joug d'obéissance jusqu'à la mort [...]:

2- Qu'ils mènent une vie claustrale et commune sans bien propre, se contentant de ce que les moniales leur auront attribué.

8- Que les restes des repas des frères soient portés à la porte des moniales et soient donnés là aux pauvres.

24- Que, si un frère désobéissant s'en va et par la suite se repent et revient, il soit reçu à l'hôtellerie selon l'ordre de l'abbesse et, après avoir achevé sa pénitence, demande la miséricorde de l'abbesse et soit reçu par elle dans la communauté des frères.

27- Que nul n'aille recevoir quiconque en religion à part l'abbesse.

28- Que nul étranger ne soit reçu dans la communauté des frères sans la permission de l'abbesse.

B- L'exception germanique : princes-abbés et princesses-abbesses

C- L'impossible : il n'y aura pas de femmes mendiantes

1- Le cas de Prouille : les femmes invisibles

2- Le cas des clarisses : pauvres ou recluses ?

Texte 1 : Lettre de Jacques de Vitry (octobre 1216)

Comme j'avais été un certain temps à la curie, je trouvai bien des choses contraires à mon esprit. On y était en effet si occupé des affaires séculières et temporelles, de rois et de royaumes, de procès et de litiges qu'on vous permettait à peine de parler en quoi que ce soit des matières spirituelles. En ces régions, j'ai cependant trouvé une consolation, car beaucoup de riches et de séculiers des deux sexes, ayant tout abandonné pour le Christ, fuyaient le monde : on les appelait « frères mineurs » et « sœurs mineures ». Le seigneur pape et les cardinaux les tiennent en grande révérence ; ceux-ci ne s'occupent nullement des affaires temporelles, mais, avec un désir fervent et un zèle ardent, ils travaillent chaque jour à arracher aux vanités du monde les âmes en péril et à les conduire avec eux. Par la grâce de Dieu, ils ont déjà produit un grand fruit et gagné de nombreuses personnes, afin que celui qui entend dise : Viens, et que le voile tire le voile. Ils vivent selon la forme de l'Église primitive, dont il est écrit : à la multitude des

croyants, il n'était qu'un seul cœur et qu'une âme. De jour, ils se rendent dans les cités et les villages en œuvrant par l'action afin de gagner quelques-uns ; la nuit, ils regagnent leurs ermitages ou des lieux solitaires pour s'adonner à la contemplation. Les femmes, quant à elles, demeurent ensemble près des cités en divers hospices ; elles n'acceptent rien, mais vivent du travail de leurs mains. Elles souffrent beaucoup et sont tourmentées du fait qu'elles sont honorées par les clercs et les laïcs plus qu'elles ne voudraient.

Texte 2 : Testament de sainte Claire d'Assise (extraits) :

Au nom du Seigneur. Amen.

Parmi tous les bienfaits que nous avons reçus et recevons chaque jour de la libéralité de notre Père des miséricordes, pour lesquels nous devons avant tout rendre grâce à sa Majesté, grande est notre vocation, si parfaite et si grande, que nous lui sommes particulièrement débitrices. Considérez votre appel dit l'Apôtre. Le Fils de Dieu pour nous s'est fait voie, cette voie que, par la parole et l'exemple nous a montrée et enseignée notre bien heureux père François, lui qui l'a vraiment aimé et imité.

Nous devons donc, chères Sœurs, considérer les grâces immenses que Dieu nous a octroyées, mais surtout celles qu'il a daigné opérer en nous par son serviteur bien-aimé, notre père, le bienheureux François, non seulement après notre conversion, mais alors même que nous étions encore dans les vanités du monde. En effet, alors que ce saint n'avait ni frères ni compagnons, quasi immédiatement après sa conversion, alors qu'il construisait l'église Saint-Damien – là où, totalement envahi par la sollicitude divine, il fut poussé à abandonner complètement le monde – saisi d'une grande joie et éclairé par l'Esprit Saint, il a prophétisé à notre sujet ce que Dieu a ensuite accompli.

Montant en effet un jour sur le mur de cette église, il dit à haute voix, en langue française, à des pauvres qui se trouvaient là : « Venez m'aider à construire ce monastère de Saint-Damien, car un jour vivront ici des dames dont la vie sainte et renommée glorifiera notre Père des cieux dans toute sa sainte Église. » [...]

Après que notre Très Haut Père du ciel eut daigné, par sa miséricorde et sa grâce éclairer mon cœur, afin que, selon l'exemple et l'enseignement de notre bienheureux père François, je fisse pénitence, peu de temps après sa propre conversion, et cela en compagnie de quelques sœurs que, peu de temps après la mienne, le Seigneur m'avait données, je lui promis volontairement obéissance, en conformité avec la lumière de grâce que le Seigneur nous avait donnée par sa sainte vie et son enseignement.

Le bienheureux François savait que nous étions physiquement faibles et fragiles et qu'en dépit de cela, nous n'avions nullement renoncé au dénuement, à la pauvreté, au travail, à la peine, pas plus qu'au mépris et au dédain du monde. [...] Mû par sa tendresse à notre égard, il s'est fait un devoir, pour lui-même et pour son Ordre, d'avoir pour nous, autant que pour ses frères, un soin diligent et une sollicitude spéciale.

C'est ainsi que, de par la volonté de Dieu et celle de notre bienheureux père François, nous allâmes nous établir à l'église Saint-Damien, où en peu de temps, le Seigneur, par sa miséricorde et sa grâce, nous multiplia, afin que se réalisât ce qu'il avait prédit par son saint. Nous nous étions d'abord fixées ailleurs, mais pour peu de temps.

Par la suite, il nous écrivit une forme de vie, afin tout particulièrement que nous persévérions dans la sainte pauvreté. Il ne se contenta pas de nous exhorter durant sa vie par de nombreux entretiens et par ses exemples à l'amour et à l'observance de la très sainte pauvreté, mais il nous laissa encore plusieurs écrits, afin qu'après sa mort nous ne nous en écartions pas, à l'exemple du Fils de Dieu qui, tant qu'il vécut dans ce monde, ne voulut jamais s'écarter de cette sainte pauvreté. Marchant sur ses traces, notre bienheureux père François, tant qu'il vécut, ne s'écarta jamais, dans son exemple et son enseignement, de la sainte pauvreté qu'il avait choisie pour lui et pour ses frères. [...]

Et comme personnellement, je me suis toujours appliquée avec soin à observer et à faire observer la sainte pauvreté, que nous avons promise au Seigneur et à notre père saint François, que celles qui me succéderont dans ma charge se considèrent comme tenues à l'observer et à la faire observer. D'ailleurs, pour plus de précautions, j'ai pris soin de faire confirmer les privilèges obtenus du Seigneur Pape Innocent, sous le pontificat duquel nous avons débuté, ainsi que de ses successeurs, concernant notre profession de très sainte pauvreté, que nous avons promise à notre père, afin de ne jamais nous en écarter. [...]

Et s'il arrivait un jour que ces sœurs quittent ce lieu pour se transférer ailleurs, qu'elles s'estiment néanmoins tenues, où qu'elles soient, d'observer la susdite pauvreté que nous avons promise à Dieu et à notre bienheureux père François.

Que celle qui sera établie en charge et tout aussi bien les autres sœurs, aient toujours le souci et la précaution de n'acquérir, ni recevoir aucun terrain autour de la dite résidence, à moins qu'un besoin extrême ne se fasse sentir pour la production des légumes dans le potager. Si toutefois il arrivait, pour des raisons de convenance, ou pour l'isolement du monastère, qu'il faille avoir plus de terre hors de l'enceinte du potager, qu'il ne soit pas permis d'en acquérir plus que le strict nécessaire. Et que cette terre ne soit ni labourée, ni ensemencée, mais qu'elle reste toujours en friche et inculte. [...]

Texte 3 : Forme de vie de l'ordre des sœurs pauvres (9 août 1253)

II 12- Par la suite, qu'il ne lui soit plus permis de sortir hors du monastère sans cause utile, raisonnable, manifeste et approuvable

XI 10-12 Quand il sera nécessaire que quelques-uns entrent dans le monastère pour faire un ouvrage, que l'abbesse place alors soigneusement à la porte une personne qui convienne pour ouvrir seulement à ceux qui ont été désignés pour l'ouvrage et pas à d'autres. Que toutes les sœurs se gardent avec la plus grande application d'être alors vues par ceux qui entrent.

Texte 4 : Procès de canonisation de Claire d'Assise : témoignage de Pacifique de Guelfuccio

Elle dit aussi qu'elle aimait particulièrement la pauvreté, car jamais elle ne put être induite à vouloir quelque chose en propre, ni à recevoir des possessions, ni pour elle ni pour le monastère. Interrogée comment elle savait cela, elle répondit qu'elle-même vit et entendit que messire Grégoire pape de sainte mémoire lui voulut donner beaucoup de biens et acheter des possessions pour le monastère, mais elle ne voulut jamais y consentir.

III- Mystiques et intellectuelles (XIVe-XVe siècles)

Pour approfondir :

- Emmanuelle Billoteau, *Julienne de Norwich*. Recluse et mystique (Paris 2022)
- Dieudonné Dufrasne, *Libres et folles d'amour*. Les béguines du moyen âge (Bierges 2007)
- Silvana Panciera, *Les béguines*. Une communauté de femmes libres (Paris 2021)

A- Julienne de Cornillon : l'invention de la Fête Dieu

Cf. *Vie de sainte Julienne de Cornillon* (éd. Jean-Pierre Delville) (Louvain 1999)

Livre I

2- Mais [Agnès et Julienne] furent privées dès l'âge tendre de la consolation de leurs parents qui achevèrent une bonne vie par une bonne fin. Cependant, les amis et la famille des petites filles, dont la plus jeune n'avait que cinq ans, prenant soin, par la volonté de Dieu, de conserver leur innocence, les firent conduire à la maison du Mont-Cornillon, près de Liège, qui était alors une nouvelle implantation, et ils veillèrent à les faire recevoir dans la communauté des sœurs résidant là-bas. [...] Cependant, les sœurs supérieures de la maison, prises de compassion pour le jeune âge de celles-ci, les envoyèrent à la ferme, non loin de la maison, pour qu'elles soient nourries et instruites par une sœur spirituelle, appelée Sapience qui demeurait au même endroit.

6- Mais lorsqu'elle était libre de tout travail, elle se tournait sans cesse vers les exercices spirituels et priait, lisait, méditait : elle fut toujours étonnamment méditative. Une fois qu'elle eut appris à lire couramment toute l'Écriture en latin et en français, elle lut avec beaucoup de sentiment les livres de saint Augustin ; elle aimait beaucoup ce saint. Mais parce que les écrits du très bienheureux Bernard lui paraissaient terriblement enflammés et plus doux que le miel et le gâteau de miel, elle les lisait et les embrassait d'une fort grande dévotion, et honorait ce saint du privilège d'une immense affection. Elle consacra ses facultés à l'éloquence du saint ; et elle retint consciencieusement par cœur et confia à sa sûre mémoire plus de vingt sermons de la dernière partie de sa production sur le *Cantique des Cantiques*, dans lesquels le bienheureux semble avoir surpassé la science humaine.

11- Le mouvement intérieur que Julienne éprouvait pour le sacrement vivifiant du Corps et du Sang du Christ grandissait énormément de jour en jour. Son esprit n'était pas en repos tant qu'elle n'était pas forcée de faire une de ces deux choses : assister à la célébration de la messe ou vaquer à la prière à ce moment-là, à l'endroit le plus commode ; la première était son désir fervent, la seconde était sa consolation. Lorsqu'elle assistait au sacrement de la messe, elle puisait tellement à la douceur céleste qu'elle désirait, avec un sentiment des plus hauts, y retourner chaque jour ; mais puisqu'il n'était pas dans l'habitude des sœurs d'entendre la messe tous les jours, elle se faisait violence et suivait leur coutume pour ne susciter ni l'indignation des unes, ni l'admiration des autres. [...] Elle faisait ce qu'elle pouvait et lorsqu'il ne lui était pas permis d'entendre la messe, elle vaquait à l'oraison, à ce moment-là, là où elle le pouvait le mieux.

Livre II

6- Au temps de sa jeunesse, chaque fois que la vierge du Christ, Julienne, vaquait à la prière, un signe lui apparaissait, grand et étonnant. Lui apparaissait, dis-je, la lune dans sa splendeur, mais avec une toute petite fraction de son corps sphérique : comme elle apercevait cela depuis longtemps, elle s'étonnait beaucoup, ignorant ce que cela présageait. [...] Alors le Christ lui révéla que la lune figurait l'Église présente mais que la fraction de la lune figurait l'absence dans l'Église d'une solennité qu'il voulait désormais voir célébrer par ses fidèles sur la terre. Sa volonté, en effet, était que, pour l'augmentation de la foi, qui devait s'affaiblir à la fin du siècle, et pour le progrès et la grâce des élus, l'institution du Sacrement de son Corps et de son Sang fût célébrée une fois par an plus solennellement et plus spécialement que lors de la Cène du Seigneur, quand l'Église est généralement occupée au lavement des pieds et à la mémoire de sa passion. En cette même solennité, il faudrait réparer avec diligence ce qui a été omis au sujet de la mémoire de ce sacrement soit par négligence soit les autres jours habituels, où la dévotion est moindre. Comme le Christ avait fait cette révélation à sa vierge, il lui enjoignit de mettre elle-même sur pied cette solennité et d'annoncer aussitôt au monde qu'elle devait avoir lieu. Mais Julienne pesa et évalua la sublimité de cette affaire ainsi que son humilité et sa fragilité : elle fut frappée de stupeur au-delà de ce que l'on peut dire, et répondit qu'elle ne pouvait faire ce qui lui était demandé. Cependant, chaque fois qu'elle vaquait à la prière, le Christ l'exhortait à assumer l'affaire demandée, car il l'avait choisie à cet effet de préférence à tous les mortels. Mais elle répondait toujours : « Seigneur, renvoie-moi ; ce que tu me demandes, demande-le plutôt à de grands clercs, qui resplendissent de la lumière de la connaissance, qui sauront et pourront promouvoir une telle affaire. [...] » Il lui fut répondu qu'il fallait que cette solennité soit à tout prix mise sur pied par ses soins et qu'elle soit promue dorénavant par des personnes humbles. [...]

7- Acquiesçant donc, quoique tardivement, à l'avertissement tant de fois répété, elle s'en ouvrit d'abord entièrement et clairement à un homme de vie vénérable, le seigneur Jean de Lausanne, chanoine de l'église Saint-Martin à Liège – bénie soit sa mémoire. Elle l'appréciait beaucoup pour l'excellence de sa sainteté ; elle lui demanda, comme il était connu par de nombreux et de grands clercs et par de pieuses personnes qui venaient à lui se recommander à sa prière, de leur exposer tout ce qu'elle lui avait rapporté, en veillant cependant à taire son nom. Ainsi il connaîtrait l'avis de grands théologiens sur une solennité de ce genre. [...] Tout cela fut donc exposé au seigneur Jacques de Troyes, alors archidiacre de l'Église de Liège, homme à la fois très érudit dans la loi divine et revêtu des mérites de la sainteté. Celui-ci s'était toujours montré fidèle devant Dieu dans les choses modestes qu'il avait reçues de lui ; par la suite, il mérita d'être établi sur beaucoup. Ainsi plus tard, il fut fait évêque de l'Église de Verdun ; de là, il fut élevé au patriarcat de Jérusalem ; enfin Dieu l'a promu admirablement et élevé au souverain pontificat après le pape Alexandre IV ; il prit le nom d'Urbain V. Tout cela fut également exposé au frère Hugues, alors prieur provincial de l'Ordre des frères prêcheurs, qui, par la suite, poussé par ses mérites, mérita d'être promu cardinal de l'Église de Rome, et au révérend père, le seigneur Guyard, évêque de Cambrai. En ces jours-là, tous deux brillaient en l'Église, comme deux grands luminaires du ciel, par leur vie et leur science. Tout cela fut, par-dessus le marché, exposé à un homme très érudit, le chancelier de Paris, ainsi qu'aux frères Gilles, Jean et Gérard, lecteurs des frères prêcheurs de Liège ; et en plus à beaucoup d'autres personnes dont la vie et la science brillent comme des astres. [...] Ainsi toutes ces personnes écoutèrent, examinèrent et comprirent avec diligence les mérites de cette affaire ; elles déclarèrent dans un seul esprit, qu'on ne pouvait trouver dans la loi divine de raison efficace pour qu'une fête spéciale du révérend Sacrement ne puisse être instaurée. [...]

9- Ainsi Julienne, confortée par le conseil humain et divin, commença à se demander qui elle pourrait faire venir pour composer l'office d'une telle solennité. Mais comme elle considérait qu'elle ne pouvait avoir sous la main des hommes lettrés ou d'excellents clercs qui sembleraient aptes à réaliser cela, elle fit exclusivement confiance en l'assistance de la sagesse divine et se disposa en son cœur à choisir pour cet ouvrage un frère de sa maison, du nom de Jean, encore jeune et absolument sans reproche. [...] C'est pourquoi elle s'ingénia par des propos convaincants à le décider à entamer des recherches et à composer l'office de la fête nouvelle. Au début, il commença par se méfier et s'excuser de son ignorance, mais Julienne encourageait cet homme défiant et craintif et promettait qu'il jouirait de l'assistance divine. Que dire de plus ? Celui-ci, quoiqu'il ne doutât pas qu'une si grande œuvre dépassât la mesure de sa science et de son esprit, car il était peu instruit en littérature, fut cependant convaincu par les prières et par l'autorité de la vierge, dont il connaissait parfaitement la sainteté, et il entreprit des recherches pour organiser cet office. [...] Ainsi le jeune frère et la vierge du Christ s'étaient-ils mis d'accord pour qu'il poursuive l'écriture et qu'elle se mette en prière, de façon à s'aider mutuellement dans le travail, à s'encourager l'un l'autre. Il parcourut de nombreux ouvrages de saints et lisait, comme une abeille prudente, les fleurs des sentences divines qui sentaient la douceur du Sacrement du Corps et du Sang du Christ ; et à partir de toutes ces lectures, il se fabriquait un miel d'antennes, de répons, d'hymnes et d'autres choses qui appartiennent à l'office. [...] Et ce que la vierge du Christ avait approuvé, il le gardait ; ce que la vierge elle-même jugeait digne de correction, elle le corrigeait elle-même ou le lui laissait corriger. C'est ainsi que fut achevé tout l'office de la solennité, l'office du jour et l'office de la nuit avec ses hymnes, antennes, répons, leçons, capitules, collectes et toutes les autres parties propres, grâce à la prière de la vierge du Christ, à la composition du jeune frère et à l'aide admirable de Dieu. [...] Mais avant de les publier, on les montra aux grands théologiens cités plus haut et à plusieurs personnages fort lettrés, pour qu'ils voient et examinent si quelque chose avait besoin d'être corrigé ou demandait à être retouché. Ceux-ci, scrutant attentivement paroles et musique à la lumière de la vérité, ne trouvèrent rien d'insipide, d'inculte ou de mal composé. [...]

10- [...] De nombreux ecclésiastiques auxquels elle avait découvert l'excellence de cette solennité dans l'espoir de la faire promouvoir, ne rendirent pas à Dieu l'honneur voulu et résistèrent de toutes leurs forces à sa promotion. [...] Il n'y a rien de plus vrai : cette solennité eut d'innombrables contradicteurs, d'atroces adversaires. [...] D'un même avis, ils la considéraient comme superflue ; d'une même sentence, ils la condamnaient. Cette folie se développa intensément dès le début touchant davantage les clercs que les laïcs ; et bien plus ceux qui étaient gonflés de cette science qui enflait mais vidait de cette amitié qui édifie. Et ce qui ne peut se dire sans grande amertume, c'est que cette folie de contradiction impliqua bon nombre de ceux qui portaient le nom et l'habit de religieux. Ces adversaires amenaient un seul argument pour détruire et rejeter cette solennité : c'était que celle-ci était déjà célébrée quotidiennement dans le sacrement de l'autel et devait être rejetée comme superflue pour ce motif. [...]

13- Des hommes vénérables et religieux exposèrent le contenu de cette solennité et son état d'avancement au révérend père, le seigneur Robert, évêque de Liège. [...] Il enjoignit, dans une belle lettre, à tous les ecclésiastiques de son diocèse, de célébrer cette solennité tous les ans, au jour fixé, avec l'office propre ; et de la faire observer par tout leur peuple, inviolablement, comme un dimanche, par l'abstention de tout travail manuel. [...] Mais hélas, la mort le surprit, et il ne put accomplir ce qu'il voulait. [...]

B- La difficile intégration des béguines

Guibert de Tournai (1274) : Il y a chez nous des femmes qu'on appelle béguines, dont certaines se flattent de leurs subtilités et se réjouissent des nouveautés. Elles ont interprété les mystères de l'Écriture et les ont traduits en français, alors que ceux qui sont vraiment versés dans leur étude ne les pénètrent qu'à peine. Elles les lisent ensemble, sans respect, avec audace, dans des conventicules, dans des cellules obscures, sur les places publiques.

Clément V, bulle Ad Nostram (1312) : Il nous est revenu que certaines femmes que le peuple appelle béguines, prises d'une espèce de folie, discutent de la Sainte Trinité et de l'essence divine et qu'elles professent sur la foi et les sacrements des doctrines contraires à la foi catholique, égarant ainsi nombre de gens simples. Puisqu'elles ne promettent obéissance à personne, ne renoncent pas à leurs biens, ne se soumettent à nulle règle approuvée, elles ne sont en rien religieuses malgré l'habit qu'elles portent et même lorsqu'elles sont associées à des ordres qui les cautionnent. C'est pourquoi nous décidons avec l'approbation du concile que leur manière de vivre soit pour toujours interdite et qu'elles soient exclues de l'Église de Dieu.

C- Une recluse : Julienne de Norwich

Julienne de Norwich, Le Livre des révélations (traduction Roland Maisonneuve) (Paris 1992)

3- Lorsque j'eus trente ans et demi, Dieu m'envoya une maladie corporelle qui dura trois jours et trois nuits. La quatrième nuit, je reçus tous les sacrements de la sainte Église. Je pensai mourir avant l'aube : je languis encore deux jours et deux nuits. La nuit suivante, je crus souvent trépasser. Ceux qui me veillaient le crurent aussi. Pourtant, il me déplaisait grandement de mourir. Non que j'eusse quelque motif terrestre pour vivre, ou souffrance qui me terrifiât : j'avais foi en la miséricorde de Dieu. J'aurais voulu seulement vivre encore afin de mieux aimer Dieu et plus longtemps, et ainsi le connaître et aimer davantage dans la béatitude du ciel.

6- Je reçus cette vision dans mon entendement, leçon donnée aux âmes pour qu'elles s'attachent avec sagesse à la bonté de Dieu. Au même moment, notre façon de prier me revint à l'esprit. Je me rappelai comment, par ignorance d'amour, nous recourons à de multiples intermédiaires. Je perçus alors en vérité que Dieu est plus glorifié et satisfait quand nous le prions, confiants en sa bonté, quand, par grâce, nous nous attachons à lui dans l'intelligence de la vérité et la fermeté de la foi, qu'il ne l'est quand nous recourons à tous les médiateurs auxquels notre cœur peut songer. Car recourir à des médiateurs, c'est faire trop peu. Ce n'est pas rendre pleinement gloire à Dieu. Tout est inclus en sa bonté. Rien n'y fait défaut.

9- Je ne suis pas bonne du fait de cette vision, mais seulement si j'en aime Dieu d'autant mieux. Si vous aimez Dieu davantage, vous en tirerez aussi grand profit que moi. Je parle ainsi, non pour les sages – cela, ils le savent bien – mais pour vous qui êtes simples, afin que vous soyez à l'aise et dans la consolation : tous, nous ne sommes qu'un dans l'amour. En vérité, je n'ai pas vu que Dieu m'aime mieux que la moindre des âmes en état de grâce. J'en suis sûre, une foule de gens n'a jamais eu ni révélation, ni vision, hormis l'enseignement courant de la sainte Église, et ils aiment Dieu mieux que moi. [...] Mais Dieu interdit que vous disiez ou considériez que

j'enseigne. Car je n'en ai pas l'intention, et ne l'ai jamais eue. Je suis une femme illettrée, faible et frêle. Mais ce que je dis, je le sais bien ; je le reçois de la révélation de celui qui est le Souverain Maître. Et vraiment, la charité me presse de vous le dire, car je voudrais que Dieu fût connu, et mes semblables dans le Christ aidés, autant que je voudrais l'être moi-même, pour avoir plus grande haine du péché et plus grand amour de Dieu. Parce que je suis femme, dois-je croire que je n'ai pas à vous parler de la bonté de Dieu, puisque j'ai vu en même temps qu'il veut qu'elle soit connue ? [...] En tout, je crois ce que la sainte Église prêche et enseigne. Car la foi ecclésiale, telle que je l'avais comprise jusqu'alors, et dont j'espère observer pleinement les us et coutumes, était constamment présente à mon regard. Je ne voulais et je n'entendais accepter rien qui lui fût contraire. C'est avec ce vouloir et cet entendement que je contemplai cette révélation avec grande diligence.

D- Sainte Catherine de Sienne : mystique, intellectuelle, diplomate

Raymond de Capoue, Vie de sainte Catherine de Sienne (extraits)

I, 1 : Il y avait, dans la cité de Sienne, en Toscane, un homme appelé Jacques. L'usage du pays avait donné à son père le surnom vulgaire de Benencasa. C'était un homme droit, n'admettant pas le dol et la fraude, craignant Dieu et évitant le mal. Ayant perdu ses parents, il prit dans sa ville une épouse nommée Lapa. Cette femme n'avait rien de la malice des hommes de notre temps, et cependant, elle s'entendait assez bien à gouverner sa maison et sa famille. Ces époux, tout à fait unis dans la simplicité de leur cœur, étaient, bien que plébéiens, relativement à l'aise pour leur condition ; et les familles du peuple, dont ils sortaient, jouissaient d'une certaine considération.

I, 3 : Elle apprit du Seigneur, par révélation, que le bienheureux patriarche Dominique avait institué l'Ordre des Frères Prêcheurs pour la défense jalouse de la foi et le salut des âmes. [...] De là, dans son âme, in grand désir, toujours croissant, d'entrer dans cet Ordre, afin qu'elle pût, avec les autres Frères, être utile aux âmes. Comme son sexe s'y opposait, elle pensa très souvent, ainsi qu'elle me l'a confessé, à imiter sainte Euphrosyne, dont, pendant son enfance, elle avait reçu par hasard le nom. Sainte Euphrosyne, en effet, ayant dissimulé son sexe, était entrée dans un monastère de moines. Catherine voulait de même s'en aller dans un pays lointain, où elle fût inconnue, s'y faire passer pour un homme, et entrer dans l'ordre des Prêcheurs, afin de venir au secours des âmes qui périssent.

I, 4 : Catherine, vouée à Dieu, avait atteint l'âge nubile, c'est-à-dire douze ans ou à peu près. Elle ne sortait plus de la maison paternelle selon la coutume du pays, qui ne permet plus de sortir à des jeunes filles de cet âge, avant qu'elles ne soient mariées. Ses parents et frères, ignorant son vœu de virginité, commencèrent à penser à son mariage et à s'inquiéter de l'époux auquel ils pourraient l'unir, pour leur plus grand avantage.

I, 7 : Catherine poursuivait sa mère chaque jour de ses sollicitations, afin qu'elle s'en allât trouver les Sœurs de la Pénitence du bienheureux Dominique et les décidât à ne pas refuser à

sa fille leur habit qu'elle demandait avec un si vif désir. Lapa, vaincue par tant d'instances, fit cette démarche. Mais les sœurs répondirent tout d'abord que ce n'était pas leur coutume de donner l'habit à des vierges en pleine jeunesse ; elles ne l'accordaient qu'aux veuves d'âge avancé qui, bien connues pour leur vertu, voulaient se consacrer à Dieu, car des sœurs qui n'ont point de clôture et vivent chacune dans leur maison devaient absolument être en âge de se gouverner elles-mêmes.

I, 8 : [Dominique] réunit quelques laïcs qu'il savait remplis de la crainte de Dieu et commença de s'entendre avec eux pour l'organisation d'une sainte milice, qui aurait pour but de recouvrer et de défendre les droits des églises, et aussi de résister à la malice de l'hérésie. Ce projet fut réalisé. Le saint décida en effet tous les hommes de bonne volonté qu'il rencontra à lui promettre avec serment de poursuivre, même au péril de leur vie et de leurs biens, le but que nous venons d'exposer. Pour que leurs épouses ne missent pas obstacle à cette œuvre sainte, il faisait aussi jurer à ces femmes de ne point gêner leurs maris, mais de les aider à leur façon de tout leur pouvoir. Il promettait à tous les époux qui observeraient ce serment la vie éternelle comme récompense assurée, et il les appela « Frères de la Milice de Jésus-Christ. » Il voulut ensuite les distinguer des autres laïcs par quelque signe extérieur et leur prescrire quelques œuvres de surérogation, ajoutées aux pratiques communes de la vie chrétienne. Il leur donna donc un habit pareil au sien pour la couleur. Aucune forme spéciale n'était prescrite ; mais tous, hommes ou femmes, devaient porter des vêtements blancs et noirs, de sorte que ces deux couleurs apparussent, extérieurement, comme symbole d'innocence et d'humilité. De plus, il leur détermina un certain nombre d'oraisons dominicales et de salutations angéliques, qu'ils devaient réciter à la place de chaque heure canonique, afin d'avoir eux aussi leur Office divin. [...] Mais à la mort des hommes qui en faisaient partie, leurs femmes survivantes, après avoir pratiqué avec leurs maris la vie religieuse, n'osaient plus se marier à nouveau et conservaient jusqu'à la fin la manière de vivre qu'elles avaient observée jusque-là. Ce que voyant, d'autres veuves qui n'avaient pas appartenu à la Milice, mais qui avaient résolu de rester dans le veuvage, voulurent suivre lesdites sœurs de la Pénitence du bienheureux Dominique et imiter leurs observances pour la rémission des péchés. Leur nombre se multipliant chaque jour en divers lieux d'Italie, elles obligèrent les frères habitant ces lieux de les former à la manière de vivre instituée pour la Milice par le bienheureux Dominique. Comme ce mode de vie n'était pas très sévère, un Père de sainte mémoire, nommé Frère Munio, Espagnol de nation, qui gouvernait alors l'ordre entier, rédigea par écrit les lois de ce genre de vie, lois qu'elles ont encore aujourd'hui et qu'elles appellent « règle ». Ce n'est cependant pas là une règle à proprement parler, et cet état ne doit pas être dit « état régulier », puisqu'il ne renferme pas les trois vœux qui constituent l'essence de toute religion. Le nombre et le mérite desdites sœurs allaient donc croissant en divers pays d'Italie. [...] Le seigneur pape Jean XXII, après avoir promulgué sa Clémentine contre les Béguines et les Bégards, déclara que cette bulle ne s'appliquait pas aux sœurs dites de la Pénitence du bienheureux Dominique établies en Italie et qu'elle ne modifiait absolument en rien leur état.

II, 1 : Catherine dit à l'exemple de la bienheureuse Vierge Marie : « Comme cela se fera-t-il ? – Comme ma bonté en disposera et l'ordonnera », répondit le Seigneur. Et la sainte, en disciple fidèle imitant son maître, continua : « Qu'en toutes choses votre volonté se fasse et non la

mienne. Je suis ténèbres et vous lumière ; je ne suis pas et vous êtes celui qui est, je suis folie et vous êtes la sagesse de Dieu le Père ; cependant, j'ose vous demander humblement, si ce n'est pas là trop grande présomption, comment se fera ce que vous venez de dire ? Puis-je être utile aux âmes, moi, misérable, si faible ? Mon sexe s'y oppose, vous le savez bien et pour plusieurs raisons : soit parce qu'il n'a point d'autorité devant les hommes, soit parce que les lois de l'honnêteté ne lui permettent pas de se mêler à la société de personnes d'un sexe différent. » Le Seigneur lui répéta ce qu'avait déjà dit l'archange Gabriel, qu'il est impossible de trouver en ce que l'esprit conçoit quelque chose d'irréalisable pour Dieu : « Ne suis-je pas celui qui a créé le genre humain et formé l'un et l'autre sexe ? Est-ce que je ne répands pas où je veux la grâce de mon esprit ? Pour moi, pas de distinction d'hommes ou de femmes, de plébéiens ou de nobles, toutes choses sont égales devant moi, car ma puissance les atteint également toutes. [...] En ce temps-ci, il y a un tel débordement d'orgueil, surtout parmi ceux qui se croient lettrés et sages, que ma justice ne peut attendre plus longtemps pour les confondre par un juste jugement. Mais, parce que ma miséricorde règne toujours sur toutes mes œuvres, je vais commencer par infliger à ces orgueilleux une confession qui leur sera salutaire et utile, s'ils veulent s'humilier en rentrant en eux-mêmes. Je vais donc, pour confondre leur témérité, leur susciter des femmes ignorantes et faibles par nature, mais que j'aurais dotées de la sagesse et de la puissance divines.

III, 1 : Apprenez donc, bon lecteur, que Catherine reçut en ma présence, du pape Grégoire XI, la mission de se rendre à Florence pour y traiter de la paix entre le Pasteur suprême et ses brebis, car cette ville, révoltée contre l'Église, ne voulait pas se soumettre. Notre sainte eut à souffrir à cette occasion beaucoup d'injustes persécutions. [...] Malgré toutes ces menaces et toutes ces persécutions, elle ne voulut jamais quitter le territoire de cette république, avant qu'Urbain VI, successeur de Grégoire XI, n'eût fait la paix avec les Florentins. Après la publication de cette paix, Catherine revint à Sienne et s'occupa activement de la composition d'un livre, qu'elle a dicté en langue vulgaire, sous l'inspiration de l'Esprit d'En-Haut. Elle avait des secrétaires pour écrire les lettres qu'elle envoyait en divers pays. Elle les pria d'être attentifs à l'observer, pendant les extases qu'elle avait si souvent, et dont nous avons parlé, puis d'écrire à ce moment, avec soin, tout ce qu'elle leur dicterait. Ils s'acquittèrent scrupuleusement de cette charge et composèrent ainsi un livre tout rempli de grandes et très utiles pensées, que le Seigneur révélait à Catherine et que la voix de la sainte dictait en langue vulgaire. [...]

Pendant qu'elle était occupée à Sienne à ce travail, Urbain VI m'ordonna de lui écrire, pour qu'elle vînt le visiter à Rome, car il avait été très édifié des discours et de la vie de notre vierge quand il l'avait vue à Avignon, n'étant alors qu'archevêque d'Acerenza. [...] La sainte, toujours pleine de discrétion, m'envoya la réponse suivante : « Mon Père, plusieurs de nos concitoyens et de leurs épouses, voire des sœurs de notre ordre, se sont gravement scandalisés des visites trop nombreuses, leur paraît-il, que mes voyages m'ont occasionnées jusqu'ici. Ils disent qu'il ne convient pas à une vierge et à une religieuse de courir ainsi de tous côtés. Je sais bien que je n'ai commis aucune faute dans ces voyages. C'est pour obéir à Dieu, à son Vicaire, et pour le salut des âmes, que je me suis rendue partout où je suis allée ; mais, comme je crains de leur donner volontairement occasion de scandale, il n'entre pas dans mes projets de quitter Sienne à ce moment. Si cependant le Vicaire du Christ veut absolument que j'aille à Rome, que sa volonté soit faite et non la mienne. En ce cas, veuillez me consigner ses ordres par écrit pour que ceux qui se scandalisent voient bien que je n'entreprends pas de moi-même ce voyage. »

Au reçu de cette réponse, j'allai très humblement en faire part au Souverain Pontife, qui me chargea de mander Catherine au nom de la sainte obéissance, ce que je fis. À peine eut-elle reçu cet ordre qu'en sa parfaite soumission, elle se hâta de venir à Rome. Elle avait une suite assez nombreuse d'hommes et de femmes ; mais il en serait venu bien davantage encore si elle ne s'y était opposée. Ceux qui la suivaient ainsi s'abandonnaient, dans la pratique d'une pauvreté volontaire, aux soins de la divine Providence, aimant mieux voyager et mendier avec la sainte que de rester chez eux dans l'abondance, mais privés d'une compagnie si douce et si favorable à la vertu.

Le Souverain Pontife fut très heureux de voir Catherine ; il voulut qu'elle parlât devant les cardinaux alors présents à Rome, et traitât surtout du schisme qui commençait. Elle le fit à la perfection, les exhorta tous longuement à une courageuse constance, leur en donna de nombreux motifs et leur montra comment la divine Providence avait un soin particulier de chacun d'eux, surtout en ce temps de souffrances pour la sainte Église. La conclusion fut qu'ils ne devaient pas s'effrayer du schisme commencé, mais faire l'œuvre de Dieu, sans craindre personne. Quand elle eut fini, le Pontife tout joyeux résuma son discours et s'adressant aux cardinaux, leur dit : « Voyez, Frères, combien notre timidité nous rend coupables aux yeux du Seigneur ! Cette petite femme nous confond. Et si je l'appelle petite femme, ce n'est point par mépris, mais pour rappeler la faiblesse naturelle de son sexe et pour notre instruction. Il serait naturel qu'elle demeurât craintive, alors même que nous serions pleinement rassurés, et maintenant que nous tremblons, la voilà ferme et tranquille, qui nous reconforte par ses exhortations. C'est là pour nous un grand sujet de confusion. » Et il ajouta : « Que doit craindre le Vicaire de Jésus-Christ, quand même le monde entier lutterait contre lui ? Le Christ, dans sa toute-puissance, est plus fort que le monde, et il n'est pas possible qu'il abandonne sa sainte Église. » S'étant ainsi encouragé et ayant encouragé ses Frères par ces paroles et d'autres semblables, le Souverain Pontife loua la sainte dans le Seigneur, et lui accorda pour elle et pour les siens de nombreuses faveurs spirituelles.

Quelques jours après, il eut la pensée d'envoyer Catherine auprès de Jeanne, reine de Sicile, qui s'était révoltée contre l'Église, à l'instigation du démon, et donnait toute sa faveur au schisme et à ses partisans. Notre sainte aurait eu comme compagne, pour cette mission, une autre vierge, nommée aussi Catherine, et fille de cette sainte Brigitte de Suède, que le pape Boniface IX vient d'inscrire tout récemment au Catalogue des Saints. Le Souverain Pontife espérait que ces deux vierges, bien connues de la reine Jeanne, réussiraient à lui faire quitter la fausse voie où elle s'était engagée. Notre sainte, informée des intentions du Pape, ne songea nullement à décliner la charge que l'obéissance lui proposait, et s'offrit de bon cœur à faire ce voyage. Mais l'autre Catherine, celle de Suède, ne voulut jamais consentir à se mettre en route et répondit en ma présence par un refus catégorique. Moi-même, je n'accueillis qu'avec beaucoup d'hésitations les propositions du Saint-Père ; et je dois le dire ici, pour avouer mon imperfection et mon manque de foi. Je pensais que la réputation des vierges, même de celles qui sont saintes, est toujours chose bien délicate, et que la moindre apparence de tache, n'y eût-il qu'une simple apparence, peut la couvrir d'une ombre fâcheuse. La reine, à qui on les envoyait, avait dans son entourage bon nombre de satellites de Satan ; elle aurait pu, sur le conseil de l'un de ces méchants, poster le long du chemin des scélérats pour insulter les vierges et les mettre ainsi dans l'impossibilité d'arriver jusqu'à sa cour, ce qui les aurait grandement déshonorées, et aurait rendu notre tentative inutile. Je fis part de ces réflexions au Pape. Après m'avoir entendu, il délibéra un instant intérieurement, puis il répondit : « Vous avez raison, mieux vaut qu'elles ne partent pas. » Je rapportai tout cet entretien à Catherine, qui était alors au lit, malade. Après

m'avoir écouté, elle se tourna vers moi et me dit : « Si telles avaient été les pensées d'Agnès, de Marguerite et des autres saintes vierges, jamais elles n'eussent conquis couronne du martyre. N'avons-nous pas un Époux qui peut nous arracher aux mains des impies et nous conserver notre honneur, même au milieu d'une tourbe de débauchés ? Vaines sont vos craintes ; elles procèdent du défaut d'une foi trop faible, bien plus que d'une vraie prudence. » [...]

IV- La difficile invention d'un apostolat féminin (XVIe-XIXe siècles)